

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes et routes Question écrite n° 9330

Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, sur le probleme de l'eclairage des voies routieres. En effet, c'est la nuit que se produisent pres de la moitie des accidents mortels pour un trafic quatre fois moindre. Si l'alcoolisme et la fatigue ont leur part de responsabilite, il est toutefois necessaire de rappeler qu'a la seule lueur de ses phares l'automobiliste perd 70 p 100 de son acuite visuelle. Sachant qu'un eclairage ponctuel permet de rompre la monotonie anesthesiante des routes de nuit, il lui demande s'il est dans ses intentions de mettre l'accent sur l'eclairage des ceintures peri-urbaines, des bretelles et echangeurs d'autoroutes et des points noirs de rase campagne.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est incontestable que le risque d'accidents est plus grand et la gravite de ces accidents plus importante la nuit que le jour. Cependant, le manque de visibilite n'est pas la seule cause de cette insecurite accrue. L'augmentation des vitesses pratiquees et la fatigue des conducteurs sont a l'origine d'une part importante des accidents de nuit. En ce qui concerne les voiries de rase campagne, des etudes extremement serieuses ont mis en evidence que l'eclairage n'apporterait pas de gain significatif de securite. C'est pourquoi il n'existe pas a l'heure actuelle de programme d'extension dans ce domaine. Seuls des sites dangereux responsables d'une proportion anormalement elevee d'accidents de nuit peuvent justifier l'installation d'un eclairage. Par contre, l'eclairage general des autoroutes et voies rapides est prevu des lors que le trafic moyen y depasse 50 000 vehicules par jour. De tels seuils ne sont pratiquement atteints qu'aux abords des grandes agglomerations. Cependant, la forte croissance du trafic constatee ces dernieres annees peut accelerer l'echeance a laquelle certains projets pourraient etre pris en consideration.

Données clés

Auteur: M. Lepercq Arnaud

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9330

Rubrique: Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 582